

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 339 promulguant dans la Colonie Le décret du 16 octobre 1906 relatif aux colis postaux à destination des îles Baléares.

n° 339

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 septembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Cole Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 16 octobre 1906 relatif aux colis postaux pouvant être échangés avec les îles Baléares

Vu la circulaire ministérielle en date du 2 novembre 1906 relative à la promulgation dudit décret ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la Colonie pour y être exéculé suivant sa forme et teneur le décret du 16 octobre 1906, relatif aux colis-postaux à destination des îles Baléares.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.